

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

TC-99/01

No. Document du greffe : 19

AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence aux termes des articles 92 et 105 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT la fusion de British American Tobacco plc et Rothmans International BV, dans le cadre de laquelle British American Tobacco plc obtiendra, entre autres, le contrôle indirect de Rothmans Inc et, de ce fait, l'intérêt majoritaire de Rothmans Inc au sein de Rothmans, Benson & Hedges Inc.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence

Demandeur

- et -

British American Tobacco plc

Défenderesse



ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

Le commissaire de la concurrence
c
British American Tobacco plc

VU l'article 79 des *Règles du Tribunal de la concurrence*;

ET VU l'échéancier proposé et déposé par le commissaire de la concurrence
(le « **commissaire** »);

ET VU le consentement des parties à l'échéancier proposé;

ET APRÈS avoir consulté les avocats;

ET VU la discussion avec les avocats des parties du 28 mai 1999;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

1. Il est entendu que tout commentaire et toute demande d'autorisation d'intervenir dans la présente affaire doivent être déposés au plus tard le 21 juin 1999. Il est également entendu que le commissaire doit signifier et déposer ses répliques aux commentaires et aux réponses de toutes les demandes d'autorisation d'intervenir au plus tard le mercredi 30 juin 1999, et que la défenderesse est libre d'en faire autant.

2. Si aucune demande d'autorisation d'intervenir n'est déposée, l'audience de la présente demande se déroulera le mercredi 4 août 1999 à 10 h, à la salle d'audience du Tribunal de la concurrence située au 90 rue Sparks, Ottawa (Ontario).

3. Si une ou plusieurs demandes d'autorisation d'intervenir sont déposées :

(a) l'audience de la présente demande se déroulera alors le lundi 30 août 1999 à 10 h, à la salle d'audience du Tribunal de la concurrence située au 90 rue Sparks, Ottawa (Ontario), ou à une autre date déterminée dans le cadre de l'audience de la demande d'autorisation d'intervenir;

(b) une conférence préparatoire à l'audience se tiendra le mercredi 4 août 1999 à 10 h, à la salle d'audience du Tribunal de la concurrence située au 90 rue Sparks, Ottawa (Ontario).

FAIT à Ottawa, ce 28^e jour de mai 1999.

(s) W.P. McKeown

Président